



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du cabinet

Service des sécurités
Bureau des polices administratives
Pôles armes

Annecy, le **10 FEV. 2022**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Destinataires *in fine*

Suivi par : Benoît BRASSART et Laurene FAURE
Tel : 04-50-33-60-00
pref-armes@haute-savoie.gouv.fr

Objet : Lancement du nouveau système d'information sur les armes

P.J : Quatre

Le 24 janvier 2022 vous avez été conviés à une réunion de présentation du nouveau système d'information sur les armes (SIA) organisée en visioconférence par le chef du service central des armes et explosifs (SCAE).

La mise en place du SIA s'inscrit dans le cadre de la politique de transformation numérique de l'État qui vise à faciliter et à simplifier les démarches des usagers ainsi qu'à sécuriser les procédures administratives.

Le SIA, qui remplacera progressivement jusqu'au 31 décembre 2022 l'application nationale de gestion du répertoire informatisé des propriétaires et possesseurs d'armes (AGRIPPA), sera ainsi le nouvel outil numérique de gestion administrative des armes civiles. Contrairement à son prédécesseur, qui était utilisé uniquement par les agents des préfectures, le SIA sera également accessible, via des portails dédiés, aux professionnels des armes, aux associations et fédérations ainsi qu'aux détenteurs d'armes.

Selon un calendrier qui s'échelonne du 8 mars 2022 au 30 juin 2023 (planning de déploiement ci-joint), les usagers qui possèdent des armes à titre individuel devront progressivement créer un compte dans le SIA pour conserver leur droit à les détenir.

De plus, une personne souhaitant acheter une arme devra désormais créer au préalable un compte personnel dans le SIA afin de pouvoir générer un numéro SIA, sans lequel aucune acquisition d'arme ne pourra avoir lieu.

Face à ce changement de pratique, mes services accompagneront les détenteurs d'armes.



Par ailleurs, en tant qu'armuriers ou présidents de fédérations, clubs ou associations, les détenteurs d'armes se tourneront naturellement en premier vers vous pour faire part de leurs interrogations concernant le SIA. Vous avez ainsi un rôle essentiel dans la bonne mise en œuvre de cette réforme et je compte sur votre relation de proximité avec vos membres, adhérents ou clients afin de les accompagner au mieux dans ce nouvel environnement numérique.

À cette fin, et faisant suite à la présentation du 24 janvier 2022, je vous prie de trouver ci-joint le support de présentation du SCAE, le « guide utilisateurs » du SIA qui détaille les informations à saisir page par page ainsi que la foire aux questions pour répondre aux diverses interrogations.

Enfin, je précise que si la détention d'un compte SIA est déjà obligatoire pour les armuriers, s'agissant des clubs de tir ou de ball-trap et des fédérations départementales des chasseurs détenant des armes, l'ouverture du SIA s'effectuera à partir du mois de juillet 2022.

J'organiserai prochainement des réunions de travail en votre présence. Ces séances seront l'occasion de faire un premier bilan de la mise en œuvre du SIA et de répondre à vos éventuelles questions.

Dans l'attente, je vous invite à consulter toutes les informations nécessaires, en ligne sur le site internet de la préfecture <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Activites-reglementees/Securite/Armes#!/Particuliers/page/N287>. Les agents du pôle armes se tiennent également à votre disposition pour tout complément d'information via l'adresse suivante : pref-armes@haute-savoie.gouv.fr.

Pour le préfet,
La directrice de cabinet



Animya N'TCHANDY

DESTINATAIRES :

- Monsieur le président du comité départemental de tir de la Haute-Savoie ;
- Mesdames et Messieurs les présidents des clubs de tir sportif du département de la Haute-Savoie ;
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Savoie ;
- Monsieur le président du groupement des lieutenants de louveterie ;
- Mesdames et Messieurs les professionnels de l'armurerie du département de la Haute-Savoie.

COPIE :

- Messieurs les sous-préfets d'arrondissement